



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2011**

Présidente : Madame HOCHART Donata, Adjointe au Maire, en l'absence de Monsieur BOUCHEZ Michel, Maire, empêché ce jour

PRESENTS : M. HOCHART D. - BERTIN A. - CHAUDAUDRA E. – HENOT D. - MACIAZEK C. – FLAMENT A. Adjoints – BOUKHATEB N. – BIELKIN L. – BEKAERT P. – VANEECKE M.A. – HERMEL J.L. – WARNEZ M. – DEGAND D. – JAROSZ S. – ABRAHAM J.C. – THIRION J.P. – HERMAND J. – Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : BOUCHEZ M. Maire, SZAT S. Adjoint au Maire, SYS M. - MOLEND A. ET PRZYBOROWSKI B. Conseillères Municipales

ABSENTE EXCUSEE : PAW Renée, Adjointe au Maire

ABSENTS : BELHAJ M. – MONTEVILLE G.M. – FAVIER E. – DARCHEVILLE F. – VANTOURNHOUDT A. – BUYCK I. Conseillers Municipaux

SECRETARE : M. HERMEL J.L. , Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES :

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Ces décisions concernent :

- Convention de location d'exposition
- Marché de services : entretien des caniveaux
- Remboursement d'un sinistre
- Prémption d'un bien cadastré AE 838 et AD 1492 sis 95 rue des Fusillés
- Remboursement d'un sinistre
- Acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 38 rue Raoul Briquet
- Marché de travaux : remise en état « toitures et étanchéité »
- Abonnement à diverses publications

2/ DEBAT D' ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2011

Madame HOCHART Donata a rappelé à l'assemblée le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2011. Cependant, compte tenu de la communication fin mars, début avril d'une partie des recettes les plus importantes de la commune, la séance d'adoption du Conseil Municipal qui devait se dérouler fin mars a dû être décalée au 13 avril 2011. Il y avait donc lieu conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales de débattre à nouveau des grandes orientations financières de la Commune.

Madame HOCHART a rappelé les orientations budgétaires adoptées depuis 2001 à savoir : non augmentation des impôts communaux, contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement et poursuite de la politique d'investissement, et donne connaissance des engagements pluriannuels envisagés.

Malgré le désengagement de l'Etat et les incertitudes qui en découlent sur les ressources de la commune, la volonté de la majorité municipale est de poursuivre dans cette voie en privilégiant les actions en faveur de l'école et la formation, l'urbanisme et l'environnement, l'emploi et la solidarité, la vie associative, la valorisation du patrimoine communal.